

Commune de MAILLY-RAINEVAL

PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal de MAILLY-RAINEVAL

Séance ordinaire du 16 Juin 2020

Convocation : le 09 Juin 2020

Affichage : le 23 Juin 2020

L'an deux mille vingt, le 16 juin, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Francis MOURIER, Maire.

Présents : Mesdames Carole CHARLES, Emmanuelle FIRMIN, Linda HOREMANS, Tatiana VIALLANEIX et Messieurs Xavier FAUVEL, Philippe GOBLET, Francis MOURIER, Vincent RICHARD, Alexandre SOMMER et Christophe TAHON.

Représentés : M^r Gilles BRULÉ par M^r Francis MOURIER.

Secrétaire de la séance : M^{me} Emmanuelle FIRMIN.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h05.

Approbation du Procès-verbal du conseil du 23 Mai 2020 :

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Divers devis :

☞ Surpopulation de pigeons :

M^r le Maire, évoque aux membres du Conseil le problème que nous rencontrons avec les pigeons qui dégrade l'église au niveau de l'horloge et a donc fait établir un devis concernant la surpopulation de pigeons.

Dove Busters nous propose une solution EXCLUSIVE pour lutter contre ce fléau :

- ☞ résultats immédiats (y compris pour des colonies de plusieurs milliers de pigeons)
- ☞ méthode sélective et écoresponsable
- ☞ leur réseau d'opérateurs est le seul en France à avoir une Responsabilité Civile Pro qui couvre cette activité car elle autorise en toutes lettres l'utilisation de carabines à air comprimé silencieuses pour la régulation de pigeons

Ils interviennent depuis 5 ans sur tous types de bâtiments et dans tous types d'environnement (mairies, monuments, sites industriels, coopératives et exploitations agricoles, particuliers).

L'opération de prélèvement des pigeons se réalise principalement la nuit et de façon très discrète avec l'utilisation de carabines à air comprimées silencieuses.

Ils sont équipés de visions nocturnes infrarouges et peuvent opérer dans la nuit la plus obscure. Si la possibilité de couper les éclairages publics est envisageable sur le site concerné, cela augmentera considérablement leurs efficacités et leurs durées d'intervention seront réduites de façon significative.

Un arrêté municipal doit être obligatoirement établi avant leur passage. Les services de gendarmerie ou de police municipale ou nationale sont systématiquement prévenus de leur intervention.

Ils procèdent au ramassage des pigeons morts sur l'ensemble du site et aux alentours le cas échéant. Ils ramassent les pigeons à portée de mains, ils n'escaladent en aucun cas les toitures et autres lieux à risques. L'ensemble des pigeons morts partent le lendemain matin à l'équarrissage. Ils programment ensemble le lieux de collecte dans des sacs bio dégradables prévus à cet effet.

Le devis s'estime à 750 € HT soit 900 € TTC pour un prélèvement entre 50 et 200 pigeons avec équarrissage des pigeons morts.

M^{me} Tatiana VIALLANEIX demande si d'autres communes sont concernées. M^r le Maire évoque le même problème à la coopérative NORIAP avec les silos à grains.

M^r Xavier FAUVEL demande si cela est fait en une seule nuit. M^r le Maire lui répond qu'effectivement cela s'effectue en une seule nuit comme indiqué sur le devis présenté sinon la 2^e solution est d'effectuer l'opération sur une heure avec seule personne pour un tarif de 300 € en cas de renouvellement annuel.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et réflexion, les membres du conseil acceptent à l'unanimité le devis.

Reprise de branchements avec la mise des compteurs d'eau sur le Domaine Public :

M^r le Maire présente aux membres du Conseil 2 devis établit par la société S.P.E.E. concernant la reprise de 6 branchements les plus anciens ou détériorés avec la mise des compteurs d'eau sur le Domaine Public.

Le premier devis est estimé à 5 515.21 € HT soit 6 618.25 € TTC pour 5 compteurs et le second devis s'estime à 1 292.83 € HT soit 1 551.40 € TTC pour un compteur.

Après réflexion, les membres du conseil acceptent à l'unanimité les devis.

Renouvellement du contrat pour le photocopieur :

M^r le Maire présente aux membres du Conseil les propositions reçues pour le renouvellement de contrat du photocopieur :

KONICA MINOLTA qui est actuellement notre prestataire nous propose un tarif de 485 € HT / trimestre pour le renouvellement.

DBS Group solutions prestataire concurrentielle nous propose un tarif de 475€ HT / trimestre.

M^r le Maire a donc repris contact avec la société KONICA MINOLTA afin de revoir certaines conditions et clauses du contrat proposé ce qui a permis d'avoir une nouvelle proposition ramenant le prix à 455 € HT / trimestre.

Après avoir entendu les différentes proposition de M^r le Maire, les membres du conseil acceptent à l'unanimité le devis de KONICA MINOLTA à 455 € HT / trimestre.

Délibération 18.2020 : Renouvellement de la commission communale des impôts directs.

M^r le Maire rappelle qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs. Après délibération, il est proposé la liste suivante :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
M. Régis DEVISMES	M. James RICHARD
M. Dominique BEAUDOIN	M ^{me} Mylène MICHEZ
M. Marc MOURIER	M ^{me} Aurélie LABOULAIS
M ^{me} Françoise HATTE	M. Jean-Louis BRICHE
M. Jean-Philippe LACROIX	M ^{me} Linda HOREMANS
M. Vincent RICHARD	M. Christophe TAHON
M. Alexandre SOMMER	M. Philippe GOBLET
M ^{me} Carole CHARLES	M. Gilles BRULÉ
M ^{me} Tatiana VIALLANEIX	M. Olivier FIRMIN
M. Xavier FAUVEL	M ^{me} Isabelle MOURIER
M. Aubert TAVNER (Propriétaire de bois)	M. Raymond MOURIER (Propriétaire de bois)
M. Marc LEBLEU (THORY)	M. BOUCHER Michel (BERTEAUCOURT –LÈS -THENNES)

Facture d'eau :

M^r le Maire informe les membres du conseil municipal que dès réception de l'état des restes à recouvrer transmis par la trésorerie nous adressons un courrier de relance à chaque abonnés 5 mois après l'envoi de la facture d'eau. Cette démarche a permis d'améliorer l'état de créance du service eau de la Commune.

➤ **Délibération 19.2020 : Admission en non-valeur**

Le Trésor Public nous a communiqué l'état des restes à recouvrer sur les exercices 2008 à 2011 et 2015, pour un montant de 165.11 € (Factures d'eau).

Considérant que le montant de ces recettes irrécouvrables s'élève à la somme de 165.11 € sur le budget eau.

Année(s)	2008	2009	2010	2011	2015	TOTAL
Somme (€)	34.38 €	5.44 €	20.83 €	43.50 €	60.96 €	165.11 €

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** l'admission en non-valeur des titres de recettes afférents aux exercices 2008 à 2011 et 2015 pour un montant de 165.11 €.

De prévoir des crédits à l'article 6541 du budget primitif 2020 : « pertes sur créances irrécouvrables » pour un montant de 165.11 €

M^r le Maire indique que la compétence de l'eau passera sur la com de com à partir de 2021, ils s'occuperont des relevés et des paiements.

➤ **Délibération 20.2020 : Approbation des Taux d'Imposition Taxes Directes Locales**

M^r le Maire présente le tableau des taux d'imposition actuellement en vigueur sur la commune et demande à l'assemblée de délibérer à ce sujet.

Taxes	Taux 2019	Taux 2020
Taxe d'habitation	7.94 %	
Taxe foncière sur les propriétés bâties	2.75 %	2.75 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	7.41 %	7.41 %
C F E	9.79 %	9.79 %
Produit Fiscal Attendu	28 348 €	10 697 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **acceptent à l'unanimité des présents** de maintenir les taux d'imposition pour 2020.

M^r le Maire signale que le taux d'imposition de la commune a augmenté de 3 point en 6 ans sur le précédent mandat (Pas d'augmentation la première et dernière année).

M^{me} Linda HOREMANS évoque qu'au vue de la situation actuelle (économique et du COVID-19 nous avons décidé de maintenir les taux de 2019 et nous avons déjà augmenté le prix de l'eau. M^r le Maire explique que l'augmentation est imposée par l'agence de l'eau afin d'arriver à 1.30 € / m³ en 2021 afin d'être subventionnée pour nos travaux.

M^r le Maire informe les membres du conseil que les taux de l'intercommunalité ont été votés la semaine dernière et qu'ils ont décidé de maintenir le taux de 2019 au vu de la situation actuelle.

Rapport de projet pour la Maîtrise d'œuvre du château d'eau (AMODIAG) :

M^r le Maire évoque le compte rendu de l'AMEVA / AMODIAG suite à la réunion du 11 juin 2020.

La com de com est intégrée dans le comité de pilotage du projet car c'est elle qui reprendra la compétence de l'eau en 2021.

M^r le Maire rappelle la solution retenue à savoir la construction d'une cuve enterrée, le ravalement de façade. Le captage reste au château d'eau car le forage existant est correcte.

Concernant les subventions, il y a une subvention de 25 % par l'agence de l'eau et 25 % par l'état. L'état nous a déjà transmis l'accord de subvention qui s'estime à 52 000 €.

Il est possible en plus de ces 50 % d'obtenir 10 % supplémentaire dans le cadre du plan de relance prévisionnel de l'agence de l'eau et d'ajouter 5 % si les travaux sont réalisés dans les 6 mois ce qui est le cas. Nous pouvons même obtenir au total jusqu'à 80 % maximum de subvention.

Les chiffres définitifs seront connus le 30 juin prochain.

Les diagnostics et les études ont été autofinancés par la commune, mais un emprunt est nécessaire pour le financement de la construction et des travaux pour ce projet. M^r le Maire sera secondé par le perceuteur pour le montage de cet emprunt.

Les travaux commenceront 2^e semestre 2021.

M^r le Maire propose de profiter de l'échafaudage pour le ravalement de façade du château d'eau afin de réaliser un embellissement de celui-ci par une fresque comme celles que l'on peut voir à Thory ou encore sur la grande porte de vente d'œufs de Mailly-Raineval. Les membres du conseil trouvent que c'est une très bonne idée.

M^r le Maire effectuera une demande de prix avec les dimensions exactes du château d'eau.

Une réunion de conseil est prévue le 3 juillet pour le plan de financement pour le château d'eau et l'approbation du budget primitif de l'eau.

Budgets primitifs 2020 :

M^r le Maire explique que le budget de l'eau sera revu début juillet car tous les éléments ne seront pas connus pour la réunion de budget prévu le 26 juin prochain.

Il distribue et explique brièvement la maquette simplifiée du budget communal afin que tous les conseillers aient connaissance du budget primitif 2020 pour la prochaine réunion.

M^r le maire demande à ce que soit rajouté 3 000 € dans les dépenses d'investissements à l'article 2184 « mobilier » pour l'acquisition d'un bureau pour la secrétaire de mairie qui est depuis 6 ans sur une table de la salle de convivialité ainsi que le changement des armoires pour avoir des dossiers suspendus. Et pour l'aménagement des archives à l'étage de la mairie qui est également à prévoir.

Les membres du conseil municipal approuve la demande de M^r le Maire.

Questions diverses :

✂ Courrier de M^r Stéphane BONNARD :

M^r le Maire donne lecture du courrier reçu par M^r Stéphane BONNARD sollicitant un miroir ou autre pour la route de Sébastopol afin d'avoir une meilleure visibilité sur la circulation donnant sur la route de Breteuil / Moreuil.

M^r le Maire se demande s'il ne faut pas attendre la mise en place de la commission voirie de la com de com.

Le fauchage de la départemental n'a pas été réalisé pendant le confinement et la visibilité n'est pas meilleur.

Les conseillers évoquent différentes solutions :

- ↪ Chicane : attention cela ne doit pas bloquer les betteraviers ou les moissonneuses.
- ↪ Ralentisseurs : très bruyant pour les habitants résidents juste à côté surtout avec les poids-lourds ou engins agricoles.
- ↪ Limitation de vitesse : zone à 30 kms/h

M^r le maire consulte le service voirie pour transmettre les propositions. Les données des relevés de vitesses des radars pédagogiques sont un appui dans la demande.

Attention, le bus du collège prend la route du bas alors que c'est une route interdite au plus de 19 Tonnes.

Le miroir est une solution dans l'immédiat, et coûte environ 300 € à 500 € en fonction du diamètre.

M^r Philippe GOBLET voit pour 3 miroirs afin d'équiper également la route du haut et regarde pour les aides et subventions.

Les membres du conseil donnent leur accord à l'unanimité des membres présents.

➤ **Délibération 21.2020 : *Modification statutaire – Compétences Eau et Assainissement des eaux usées***

Vu l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de la CCALN en date du 11 juin 2020, portant modification des statuts de la CCALN,

Vu la notification de la délibération de la CCALN précitée en date du 15 juin 2020,

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la modification statutaire de la CCALN portant sur la prise de compétence Eau et Assainissement des eaux usées à compter du 1^{er} janvier 2021. La modification porte :

- sur les « Compétences obligatoires » 5-1

Sont ajoutés :

- 5-1-6: Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 à compter du 1^{er} janvier 2021
- 5-1-7: Eau à compter du 1^{er} janvier 2021

et sur les « Compétences facultatives » 5-3 :

- Est modifié : 5-3-1 : Service Public d'Assainissement Non Collectif jusqu'au 31 décembre 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Approuve les modifications statutaires portant sur les compétences facultatives et obligatoires de la CCALN, telles que décrites ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents en rapport avec cette décision.

☞ **Communauté de Communes Avre Luce Noye :**

M^r le Maire informe les membres du conseil que la com de com élira un nouveau bureau le 16 juillet prochain.

☞ **Informations diverses :**

M^r le Maire rappelle que des coupures d'électricité sont prévues Mardi 23 juin.

Des masques lavables sont à retirer lors des permanences (2 types de masques + masques enfants).

☞ **Organisation du 14 juillet 2020 :**

M^r le Maire informe que l'association Loisir et Détente ne fera pas de repas.

La commune effectuera le dépôt de gerbe au monument aux morts comme chaque année.

Nous effectuerons un courrier aux habitants pour annoncer qu'un dépôt de gerbe sera effectué.

Attente du discours du Président pour savoir ce qui est dit afin de décider le 3 juillet d'établir ou non la distribution du courrier.

☞ **Organisation de la Fête du Village :**

Le conseil souhaite demander à l'association Loisirs et Détente s'ils veulent prendre en charge le repas de la fête afin d'avoir des fonds pour l'année 2020.

M^r Philippe GOBLET propose de mettre des barbecues à disposition des habitants ainsi que des tables espacées. Un apéritif pourrait être offert par la Mairie et un groupe de musique pourrait animer à la fête.

M^{me} Tatiana VIALLANEIX propose son groupe de musique qui est maintenant composé de 5 personnes avec une chanteuse.

☞ **Antenne Hertzienne :**

M^{me} Tatiana VIALLANEIX demande ce qui l'en est de l'antenne Hertzienne car elle n'a pas été évoquée aux habitants et souhaite que cela soit notifié dans un compte rendu du conseil municipal.

M^r le Maire propose de le mettre à l'ordre du jour du prochain conseil.

☞ **Réunions de Conseil :**

Une prochaine réunion de conseil est prévue le vendredi 26 juin à 20h et une autre réunion sera prévue le 3 juillet pour l'approbation du budget de l'eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.

Fait à Mailly-Raineval,
Le 19 Juin 2020